



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE-RENDU DE LA SOIXANTE-QUATRIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 24 octobre 2025

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO a présidé, ce vendredi 24 octobre 2025 à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la soixante-quatrième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Cinq (05) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption d'un dossier ;*
- V. *Examen et adoption de textes.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté sur deux (02) points principaux, à savoir :

1. De la nécessité d'impliquer les Ambassades et Missions diplomatiques de la République Démocratique du Congo lors des missions officielles à l'étranger

En vue de renforcer la coordination des missions officielles à l'étranger, le Président de la République a rappelé aux membres du Gouvernement, responsables des Entreprises du Portefeuille, des Etablissements et Services publics, la nécessité d'impliquer et de travailler étroitement avec les Ambassades et Missions diplomatiques de la République Démocratique du Congo.



Il a souligné que nos Ambassades et Missions diplomatiques constituent, en effet, les prolongements de la souveraineté nationale au-delà de nos frontières. Investies de la mission de défendre les intérêts de l'Etat, d'assurer sa représentation et de garantir la cohérence de sa politique étrangère, elles doivent être pleinement associées à toute action officielle menée au nom de la République.

A cet égard, le Président de la République a insisté sur l'obligation pour tout Officiel, quel que soit son rang ou la nature de sa mission, d'informer systématiquement le Ministère des Affaires Etrangères de tout déplacement officiel à l'extérieur du pays.

Cette information permettra la transmission, en temps utile, des détails de la mission à la représentation diplomatique compétente, en vue d'un accompagnement approprié et d'une coordination optimale.

Dorénavant, aucune mission officielle à l'étranger ne devra être entreprise sans information préalable du Ministère des Affaires Etrangères et sans la participation active de la Mission diplomatique ou consulaire du pays d'accueil.

A cet effet, la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale, de la Francophonie et de la Diaspora Congolaise a été instruite de mettre en place un dispositif formel d'encadrement, de suivi et de communication entre son Ministère et nos postes diplomatiques à l'étranger, de manière à garantir la pleine implication de ceux-ci dans la préparation, l'exécution et le suivi des missions officielles de la République.

2. De la mise en place de la Task Force permanente d'évaluation des engagements de la RDC dans la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits

Face à la recrudescence des violences sexuelles liées aux conflits armés, dont les statistiques publiées par plusieurs sources nationales et internationales ont mis en lumière une situation particulièrement alarmante, le Président de la République est revenue sur la communication qu'il avait faite à la 50^{ème} réunion du Conseil des Ministres tenue le 4 juillet 2025, et les directives précises et fermes données aux Institutions concernées par la mise en œuvre de l'Addendum au Communiqué conjoint de 2019.



Ces instructions visaient à traduire en actions concrètes notre engagement collectif pour la tolérance zéro face à l'impunité des crimes sexuels, conformément aux six objectifs du quinquennat 2024-2028, en particulier ceux relatifs à la paix, à la dignité humaine, à la gouvernance et à la sécurité nationale.

Dans ce cadre, les informations qui lui sont parvenues font état de progrès significatifs, notamment :

- *L'élaboration et la validation de la Feuille de route actualisée des Forces Armées de la République Démocratique du Congo ;*
- *L'adoption du deuxième Plan d'action de la Police Nationale Congolaise en matière de lutte contre les violences sexuelles ;*
- *La mise en place, par la Coordination présidentielle chargée de la Jeunesse, de la Lutte contre les Violences faites aux Femmes et de la Traite des personnes, du Plan de suivi et de renforcement de la Ligne verte 122, outil essentiel d'alerte et d'assistance aux victimes.*

Ces avancées témoignent d'une volonté réelle de nos Institutions de répondre aux attentes légitimes du Peuple Congolais et de nos partenaires internationaux.

Le Président de la République a tenu, à cet égard, à féliciter chaleureusement les FARDC, la Police Nationale Congolaise et la Coordination présidentielle pour ces réalisations structurantes et pour leur engagement constant en faveur de la protection et de la dignité des victimes.

Afin d'assurer une mise en œuvre effective et durable de ces initiatives, il a enjoint à chaque Ministre de tutelle concerné, ainsi qu'à la Direction de son Cabinet, de mobiliser sans délai les ressources financières nécessaires en vue de permettre aux Institutions impliquées d'atteindre pleinement leurs objectifs.

« *Il est impératif que ces moyens soient alloués et exécutés avec célérité, afin de consolider les acquis et de garantir un suivi régulier et rigoureux des résultats* », a insisté le Président de la République.

A cet effet, il est institué, sous son autorité, une Task Force permanente, placée sous la coordination de la Coordonnatrice présidentielle chargée de la Jeunesse, de la Lutte contre les Violences faites aux Femmes et de la Traite des personnes.



Cette Task Force réunira périodiquement les représentants des Institutions concernées, en vue d'évaluer le niveau de mise en œuvre des engagements pris et d'assurer la cohérence interinstitutionnelle des interventions sur le terrain.

Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, **la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement est revenue sur la nécessité de continuer à respecter de la procédure de la chaîne des dépenses publiques par les membres du Gouvernement** dans l'objectif d'exécuter les instructions de son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, notamment sur la nécessité de protéger le pouvoir d'achat de nos compatriotes. Et de se conformer à une série de mesures pour assurer à notre monnaie nationale, le Franc Congolais, une stabilité sur le marché de change.

Ce résultat traduit la détermination du Gouvernement à maintenir la stabilité macroéconomique, soutenue par une politique monétaire crédible et cohérente conduite par la Banque Centrale du Congo.

Toutefois, cette amélioration conjoncturelle ne pourrait se consolider qu'en faisant preuve de rigueur budgétaire constante. La stabilité de notre monnaie et la confiance de nos partenaires reposent sur le respect scrupuleux de la chaîne de la dépense publique et sur une coordination étroite entre la politique budgétaire et la politique monétaire.

La Première Ministre a tenu à souligner que l'Arrêté interministériel du 20 décembre 2024, publié au Journal Officiel, le 8 janvier 2025, a consacré le Manuel révisé à titre transitoire des procédures et du circuit de la dépense publique. Ce document constitue une référence commune.

Il définit avec précision les étapes de la dépense publique, à savoir : *engagement, liquidation, ordonnancement et paiement*, fondées sur le Plan d'Engagement Budgétaire et le Plan de Trésorerie. Le respect de ces règles ne relève pas d'une formalité administrative, mais d'une exigence économique.

C'est ce qui permettra au Gouvernement de consolider les gains récents du Franc Congolais, de maîtriser l'inflation et de préserver sa crédibilité auprès du Fonds Monétaire International, de la Banque mondiale et de nos partenaires.



Tout engagement non planifié ou dépense hors circuit affaiblit la trésorerie et compromet les réformes de gouvernance financière que nous avons entreprises.

Abordant un autre chapitre, **la Première Ministre accorde une importance particulière au bon fonctionnement des services publics**, lequel suppose le paiement régulier des frais de fonctionnement conformément aux crédits budgétaires alloués.

Il est tout aussi essentiel de veiller à la prise en charge effective de toute autre dépense, engagée dans le respect des procédures légales, afin d'assurer la continuité de l'action publique et d'éviter tout déséquilibre dans la mise en œuvre des politiques gouvernementales.

La Première Ministre dit compter sur l'engagement et la rigueur des membres du Gouvernement pour consolider les acquis récents, maintenir la stabilité financière et garantir la réussite du Programme d'Actions du Gouvernement.

Ainsi, elle a demandé au Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget de veiller à la stricte exécution du Plan d'Engagement Budgétaire et au Ministre des Finances de s'assurer que les paiements se fassent exclusivement selon le Plan de Trésorerie, en fonction de la disponibilité réelle des ressources.

Enfin, la Première Ministre a aussi fait le point sur le projet d'extension de la ville de Kinshasa. C'est ainsi qu'elle a présidé au nom du Président de la République, le jeudi 23 octobre 2025, la cérémonie de signature de la Convention de collaboration entre la République Démocratique du Congo et le Consortium Sino-Congo Development Zone.

La Convention porte sur l'extension et la modernisation de la ville de Kinshasa, orientée vers une urbanisation maîtrisée, planifiée et équilibrée.

Dans sa globalité, le projet s'étendra sur 430 km² et couvrira plusieurs zones d'activités économiques. Il s'agit notamment des zones industrielle, agropastorale, résidentielle, administrative et commerciale, d'une base logistique, d'une zone verte ainsi que de différents espaces aménagés pour les besoins touristiques, la mise en place des infrastructures de base et plusieurs autres projets intégrés.



La Première Ministre a tenu à souligner que la réussite de ce projet transversal est tributaire de l'engagement collectif et de la collaboration nécessaire entre le Gouvernement central, dont environ huit (8) Ministères sont concernés, la Ville de Kinshasa, les organes techniques du Gouvernement directement impliqués, les entreprises étatiques et privées partenaires et les institutions financières.

A cet effet, elle a invité le Ministre d'État, Ministre de l'Urbanisme et Habitat à lui fournir, dans les meilleurs délais, une feuille de route mettant en exergue toutes les étapes critiques à la mise en œuvre de ce projet ainsi que les responsabilités directes qui incombent à chaque partie prenante pour un suivi efficace.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

La Vice-Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Décentralisation a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population demeure calme, et a été marqué notamment par :

- *L'évolution des faits sur la ligne de fronts et la situation humanitaire dans les territoires occupés ;*
- *L'attente de l'issue des discussions de Washington et l'effectivité du cessez-le feu décidé à Doha ;*
- *Le début de la baisse des prix des biens et services consécutivement à l'appréciation du Franc Congolais face à la devise étrangère.*

Sur le plan politique, il a été fait état de la résurgence des crises au sein des Institutions de quelques provinces telles que la Tshopo, de Mai-Ndombe, du Haut-Lomami, du Kwango et du Sud Kivu, avec risque d'extension dans d'autres provinces.

Dans certains cas, les causes sont essentiellement liées à la gouvernance et au mécanisme de fonctionnement des Assemblées provinciales notamment le contrôle parlementaire des Exécutifs provinciaux. Et dans d'autres cas, les différents rapports des services font état des influences des leaders politiques et chefs des partis qui, depuis Kinshasa, tirent les ficelles afin de prendre le contrôle des provinces.



De ce fait, elle envisage de réunir tous les Chefs des partis aux fins de les inviter à privilégier la stabilité des Institutions provinciales pendant cette période critique où la Nation demeure confrontée à une grave crise sécuritaire dans sa partie orientale.

Dans le chapitre du banditisme et criminalité, la Vice-Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Décentralisation a informé le Conseil des actes de braquage et attaques par des criminels enregistrés ces derniers jours, dont les cibles sont les agences financières, les régies financières, les shops et magasins de dépôts, dans les villes de Kinshasa, Lubumbashi et autres agglomérations urbaines.

Tenant compte de la tendance haussière de la criminalité à l'approche de la fin de l'année, le Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, a pris les dispositions nécessaires pour répondre à ce fléau. Il sied d'indiquer que ces criminels sont en majorité des repris de justice.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Au nom du Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale a informé les membres du Conseil de la situation opérationnelle et sécuritaire.

Il a indiqué que la situation des opérations militaires durant la période concernée est marquée par de nombreuses attaques des agresseurs et la détermination des FARDC à protéger nos populations, dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu et par la poursuite de la traque des groupes armés en Ituri ainsi que dans le triangle formé par le Kongo-Central, ville de Kinshasa et le Grand Bandundu.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté le tableau épidémiologique en République Démocratique du Congo, avec un accent particulier sur la maladie à virus Ebola, le Choléra et le Mpox.



Pour ce qui est de la maladie à virus Ebola, depuis le début de l'épidémie jusqu'au 22 octobre 2025, le cumul est de 64 cas (53 cas confirmés et 11 probables) dont 45 décès (34 de cas confirmés et 11 de cas probables), soit une létalité globale de 70,3% et une létalité parmi les confirmés de 64,1%.

A ce jour, le cumul des guéris est de 19 personnes et on compte 13 patients suspects dans les Centres de Traitement d'Ebola à Bulape.

S'agissant du Choléra, comparée à la semaine passée, la tendance à la 41^{ème} semaine épidémiologique est marquée par une diminution du nombre des nouveaux cas de choléra passant de 1.148 à 1.051 cas suspects dont 36 décès, soit une létalité de 3,4 % (contre 2,1% à la 40^{ème} semaine).

Dans la ville de Kinshasa qui fait face à une résurgence épidémique de choléra depuis la 16^{ème} semaine épidémiologique, il a été notifié au cours de la 41^{ème} semaine, 22 nouveaux cas suspects dont un décès.

Quant au Mpox, par rapport à la semaine passée, la tendance à la 41^{ème} semaine est marquée par une diminution du nombre de nouveaux cas suspects de 679 à 608, soit une baisse de 10,4%.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.4. Note d'information relevant du secteur de la Justice

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a présenté au Conseil la note portant réglementation des sceaux en République Démocratique du Congo.

Rappelant les prescrits du Décret n°16/015 du 21 avril 2016 qui règlemente l'usage, la fabrication et la reproduction des sceaux officiels de la République Démocratique du Congo, il a fait savoir qu'il en existe deux types institutionnels : *le sceau de l'Etat relevant exclusivement du Président de la République avec les actes placés sous son régime et les sceaux officiels de la Primature, des différents Ministères, Institutions et services publics dont les spécimens demeurent sous sa garde.*

Partant, ledit Décret interdit de recourir aux fabricants des sceaux et autres producteurs non agréés afin de lutter contre la contrefaçon et la falsification des documents officiels punissables en vertu de l'article 121 du Code Pénal Congolais d'un an à quinze ans de servitude pénale assortie d'une amende.



C'est dans ce cadre que son Ministère a, depuis 2004, confié la fabrication des sceaux officiels au Groupe Chanimetal avec comme sous-traitant la société Mirak Sarl tandis que le Sceau de l'Etat a été produit par Exilis Electrone Chanical Engenering et Design.

Parmi les défis, le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a souligné entre autres, l'urgence d'uniformiser tous les sceaux afin de mettre fin à la confusion qui règne au sujet de l'utilisation des Sceaux officiels et du Sceau de l'Etat.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.5. Note d'information relevant du secteur de la Télécommunication

Bouclant le chapitre relatif aux points d'informations, le Ministre des Postes et Télécommunications aux membres du Conseil le projet d'organisation des états généraux des secteurs de Postes et de la Télécommunication, vecteur du développement et porteur de croissance économique pour son caractère transversal.

De l'état des lieux fait avec tous les acteurs, pour ce qui est du secteur la poste, il y a entre autres nécessité de relancer la banque postale et de mettre fin à la spoliation flagrante et l'occupation illégale des biens fonciers et immobiliers de la SCPT.

Pour ce qui est du secteur de la Télécommunication, il y a nécessité de prendre des mesures incitatives à l'investissement privé dans le secteur pour une meilleure connectivité du territoire national.

Tenant compte de ce contexte, l'organisation de ces états généraux s'impose pour lever des options et projeter le développement du secteur en vue de l'émergence de l'économie nationale, et la matérialisation de la vision du Président de la République sur la réduction de la fracture numérique et les défis de la connectivité de tous les 145 territoires.

Au vu du caractère transversal et de l'évolution technologique, la Poste et les Télécommunications sont devenues incontournables pour tous les secteurs de la vie nationale qui restent tributaires des infrastructures de télécommunication.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 63^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 17 octobre 2025.

IV. EXAMEN ET ADOPTION D'UN (01) DOSSIER

IV.1. Dossier relevant du secteur de la Justice

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a soumis, à l'examen du Conseil, le dossier relatif à la situation carcérale dans les prisons et centres de détention.

En effet, dans un contexte marqué par la montée de la criminalité corrélée à la démographie galopante de la population carcérale et le manque criant des ressources et des infrastructures pénitentiaires, le système pénitentiaire Congolais accuse des graves insuffisances sur les droits des détenus et fait face à d'énormes défis dans sa mission de sécurité publique à travers la garde, la sécurité des personnes privées de liberté et leur réinsertion sociale.

Ainsi, le dossier présenté comprend des études de faisabilité incluant des éléments chiffrés des différentes propositions de solutions élaborées grâce au concours et à la collaboration des différents services du Ministère de la Justice.

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a précisé qu'il est appuyé et alimenté des éléments factuels de ses missions d'inspection et de travail, dès sa prise des fonctions, dans les prisons et centres de détention suivants : *la prison Centrale de Makala, la prison militaire de Ndolo, le centre de détention de Lužumu, situé dans la province du Kongo Central, ainsi que les prisons et centre de détention dans le Grand Katanga.*

Partant de l'état des lieux des prisons et centres de détention, il a respectivement fait le point sur l'alimentation des détenus et la gestion des approvisionnements, les mesures urgentes de désengorgement, l'agenda sur la réforme pénitentiaire ainsi que sur les missions d'inspection.

Face à ce tableau, le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a présenté les mesures et actions à court, moyen et long termes pour rendre les maisons carcérales conformes aux normes.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.



V. EXAMEN ET ADOPTION DE DEUX (02) TEXTES

V.1. Projet de Loi

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a soumis, pour examen et adoption, le Projet de Loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 03 novembre 2025.

Ce régime d'exception demeure lié à la situation sécuritaire préoccupante dans les deux provinces susmentionnées par la présence des armées étrangères et d'autres forces négatives.

Après débats et délibérations, ce projet de Loi a été adopté.

V.2. Projet de Décret

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations a, pour sa part, soumis à l'examen et à l'adoption du Conseil, le projet de Décret portant institution, modalités d'octroi et de gestion d'une bourse nationale dénommée : « *Programme Excellentia – RDC* ».

Ce texte relève les questions d'institution et des objectifs dudit programme qui est placé sous son autorité. Il en établit les principes et modalités de gestion.

S'agissant des conditions d'éligibilité, ce projet de Décret précise que le programme Excellentia-RDC répond aux critères de nationalité Congolaise, d'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 80% à l'Examen d'Etat. Les modalités d'organisation du concours et d'octroi de la bourse y sont également reprises.

Il prévoit aussi la possibilité d'envisager une délégation de service public avec des organismes publics ou privés expérimentés dans ce domaine pour assurer une prise en charge efficiente du Programme.

Par ailleurs, ce texte identifie les sources de financement du Programme, à savoir : *le Trésor Public suivant une ligne de crédit inscrite dans la Loi des finances. Il bénéficie également de diverses contributions sous forme notamment de dons, legs et subventions ainsi que de toutes autres ressources autorisées par la législation en vigueur.*



Il précise aussi que les bourses « *Excellentia* » seront orientées vers les priorités du pays et les filières stratégiques.

Sa gestion se fera à travers le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire qui est l'ordonnateur des crédits affectés à ce programme.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce projet de Décret.

Bien avant la clôture de la réunion du Conseil des Ministres de ce jour, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement a informé les membres du Conseil de la démission du Ministre d'Etat, Ministre de l'Industrie, Aimé BOJI SANGARA, ainsi que de la prise d'acte qui s'en est suivie.

Commencée à 16h02', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 18h08'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

